

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 25

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gille MONTI, Valérie MILLON.

Excusés par procuration :

Aurore TONNELIER donne procuration à Stéphanie PANTEIX en date du 21 juin 2023

Marie-Noël BERGER donne procuration à Danielle TODESCO en date du 23 juin 2023

Claire MARCHAND donne procuration à Bruno COMTE en date du 23 juin 2023

Alexandre DOS REIS donne procuration à Jean DARDENNE en date du 26 juin 2023

Christian DESMOULIN donne procuration à Valérie MILLON en date du 27 juin 2023

Laurence PIPERS donne procuration à Jean-Christophe ROMAND en date du 26 juin 2023

Cyril GRANGER donne procuration à Martine NOUHAUT en date du 27 juin 2023

Absente :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Objet : Acquisition de foncier – dossier indivision GOUMOT-LABESSE, JAUBERT, SCI du Pont LAVAUD

Délibération 2023 – 60

Rappel du contexte :

Madame Annette MALEFOND, représentant la SCI du Pont Lavaud, Monsieur Yves GOUMOT-LABESSE, sa fille Madame Sandra GOUMOT-LABESSE, ainsi que Monsieur Marc JAUBERT, propriétaires en indivision des parcelles cadastrées section CC n°13 et 16 situées rue de la Porcelaine, souhaitent céder ces dernières à la Commune.

Dans le cadre de l'acquisition d'autres fonciers pour la constitution de massifs forestiers, la collectivité s'était engagée auprès de Monsieur et Madame GOUMOT-LABESSE et de la SCI du Pont Lavaud à acquérir ces parcelles. Monsieur JAUBERT leur a également donné son accord.

Nature de l'acquisition

Parcelles cadastrées section :

- CC n°13 d'une superficie totale de 598 m².
- CC n°16 d'une superficie totale de 1 120 m².

Ces fonciers, en nature de chemin herbeux désaffecté, sont grevés en partie par diverses servitudes.

Ces parcelles sont classées en zone UH2 au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) approuvé par délibération du Conseil Municipal le 25 janvier 2017, modifié par délibérations du Conseil Municipal le 26 juin 2019, le 10 février 2022 et le 5 mai 2022 et révisé par délibération du Conseil Municipal le 18 février 2020.

Extrait du caractère de la zone : « *Il s'agit d'une zone urbaine de densité moyenne, dominée largement par la fonction résidentielle individuelle, caractérisée par des zones pavillonnaires récentes, homogènes avec des constructions implantées en retrait quasi-systématique. On y rencontre également des activités commerciales et artisanales.* »

Conditions de l'acquisition :

- acceptation des parcelles en l'état,
- acquisition des parcelles par la commune pour l'euro symbolique,
- frais d'acte à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal est invité à approuver cette acquisition à intervenir avec l'Indivision GOUMOT-LABESSE, JAUBERT, SCI de PONT LAVAUD ainsi que les termes de cette dernière, et à autoriser Monsieur le Maire à viser tout document nécessaire à l'aboutissement de cette démarche.

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 et L2241-1 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment son article L3211-14 ;

VU les échanges entre, d'une part, les membres de l'Indivision GOUMOT-LABESSE, JAUBERT, SCI du PONT LAVAUD, à savoir Monsieur Yves GOUMOT-LABESSE, sa fille Madame Sandra GOUMOT-LABESSE, Madame Annette MALEFOND représentant la SCI du Pont Lavaud, Monsieur Marc JAUBERT et, d'autre part, la Commune de Panazol ;

VU le projet de convention à intervenir entre l'indivision GOUMOT-LABESSE, JAUBERT, SCI de PONT LAVAUD et la Commune de Panazol ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'acquérir les parcelles cadastrées section CC n°13 et 16, d'une superficie totale de 1718 m², afin de satisfaire l'engagement pris dans le cadre de l'acquisition de fonciers en vue de la constitution de massifs forestiers, et de les verser dans le domaine privé communal ;

CONSIDÉRANT qu'en contrepartie du terrain cédé, la Commune s'engage à :

- Acquérir les parcelles pour l'euro symbolique ;
- Accepter les parcelles en l'état ;
- Prendre à sa charge les frais d'acte ;

CONSIDÉRANT la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ; à l'unanimité ;

DÉCIDE:

- **D'APPROUVER** le projet d'acquisition des parcelles à l'indivision GOU MOT-LABESSE, JAUBERT, SCI de PONT LAVAUD et les termes de la convention à intervenir ;

- **D'ACQUÉRIR** pour l'euro symbolique, les parcelles en indivision, propriétés de Monsieur Yves GOU MOT-LABESSE, Madame Sandra GOU MOT-LABESSE, Madame Annette MALEFOND représentant la SCI du Pont Lavaud et, Monsieur Marc JAUBERT et cadastrées section CC sous les numéros :

Numérotation cadastrale	Superficie
n°13	598 m ²
n°16	1 120 m ²
Total	1 718 m²

telles qu'identifiées ci-dessus et représentées sur le plan annexé à la présente délibération ;

- **ACCEPTE** en l'état les parcelles cédées ;

- **DÉCIDE** de les verser dans le domaine privé communal ;

- **PRÉCISE** que les frais d'acte seront à la charge de la Commune ;

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour la signature de l'ensemble de tout acte et de tout documents nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

En Mairie, le 28 juin 2023

Le Maire,

Fabien DOUCET



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 04/07/2023

Publié ou notifié

05/07/2023

COMMUNE DE PANAZOL – Haute-Vienne

CONVENTION D'ACQUISITION D'UN CHEMIN RUE D'ARSONVAL

Le

ENTRE :

Monsieur **Fabien DOUCET**, Maire, autorisé par délibération du Conseil Municipal de PANAZOL en date du

d'une part,

ET :

La **SCI du Pont de Lavaud** représentée par Madame Annette, domiciliée 37, route de la Petite Prade - 87350 PANAZOL ;

Monsieur **Yves GOUMOT-LABESSE**, domicilié 13, allée Paul CEZANNE - 87410 LE PALAIS SUR VIENNE ;

Madame **Sandra GOUMOT-LABESSE**, domiciliée 14, avenue Gabriel PERI - 87000 LIMOGES ;

Monsieur **Marc JAUBERT**, domicilié 46, rue d'Arsonval - 87350 PANAZOL

ci-après dénommés les propriétaires,

d'autre part,

Vu les correspondances échangées entre les parties,

Il a été convenu ce qui suit :

Engagement des propriétaires :

Les propriétaires chacun suivant les règles de leur indivision cèdent :

- la parcelle cadastrée section CC n°13 d'une superficie de cinq-cent-quatre-vingt-dix-huit (598 m²).
- la parcelle cadastrée section CC n°16 d'une superficie de mille cent-vingt mètres carrés (1 120 m²)

pour la somme d'un euro (1 €) à la Commune de PANAZOL.

Engagement de la Commune de PANAZOL :

La Commune de PANAZOL accepte en l'état les parcelles cédées.

La Commune de PANAZOL versera aux propriétaires la somme forfaitaire unique d'un euro (1 €).

La Commune de PANAZOL prendra à sa charge les frais d'acte notarié.

Les propriétaires,

Pour la Commune de PANAZOL,

Le Maire,

Madame Annette MALEFOND,

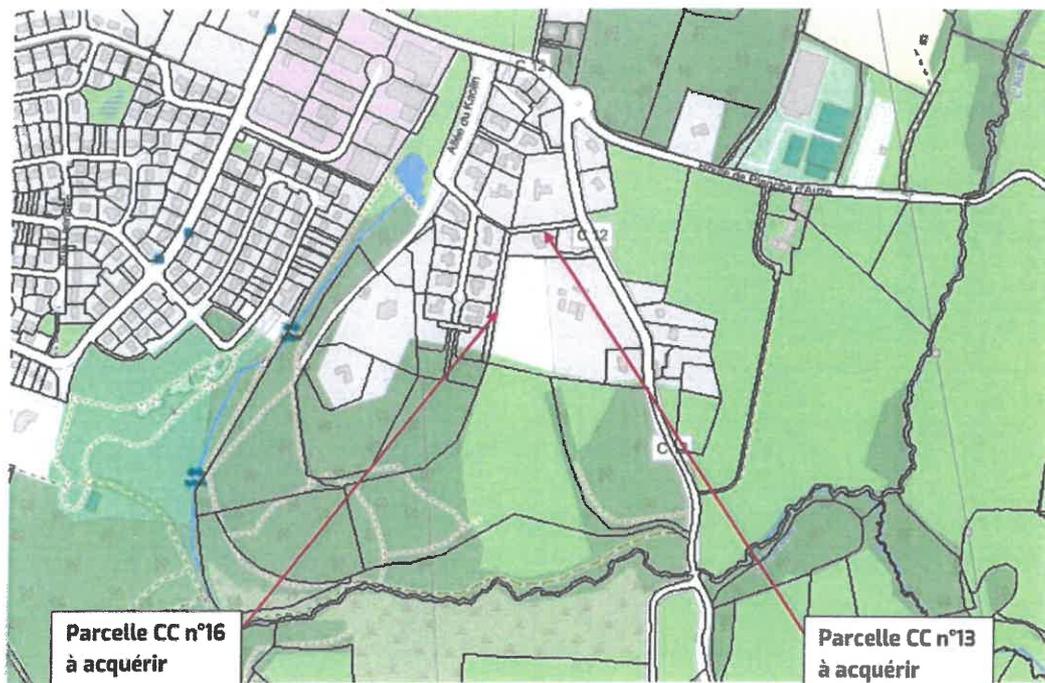
Fabien DOUCET

représentante de la SCI du Pont de Lavaud

Madame Sandra GOUMOT-LABESSE

Monsieur Yves GOUMOT-LABESSE

Monsieur Marc JAUBERT



PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB60

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 28/06/2023

Objet : Acquisition de foncier -c dossier indivision GOMOT LABESSE JAUBERT SCI du Pont Lavaud

Nature : Délibérations

Matière : Domaine et patrimoine - Acquisitions

Date de télétransmission : 04/07/2023 Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : Délibération 60 - Acquisition de foncier dossier indivision GOMOT-LABESSE, JAUBERT, SCI du Pont LAVAUD.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20230628-DELIB60-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 04/07/2023